



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Rapport du secrétariat de la CIPV

Point 7 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV

1. Le présent rapport a trait aux activités menées par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en 2021. Les activités réalisées en 2020 sont décrites dans le rapport annuel correspondant établi par le secrétariat¹.

2. Les conséquences de la pandémie de covid-19 ont continué de se faire sentir tout au long de 2021 et l'ensemble des activités prévues par le secrétariat de la CIPV se sont déroulées en ligne. Il s'agissait notamment de la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), laquelle se réunissait en visioconférence pour la première fois de son histoire, et de l'adoption du nouveau Cadre stratégique de la CIPV pour la décennie. En outre, on a célébré en 2020 l'Année internationale de la santé des végétaux, qui a été prolongée officiellement jusqu'en juillet 2021. Grâce au soutien sans faille de l'ensemble des parties prenantes concernées, le secrétariat de la CIPV est parvenu à assurer ses services aux niveaux mondial, régional et national.

3. CMP et organes subsidiaires. Le secrétariat de la CIPV a continué d'appuyer la gouvernance de la CIPV en dépit de la pandémie, qui, en 2021, limitait toujours les déplacements et l'organisation de réunions en présentiel. La quinzième session de la CMP s'est tenue en ligne pour la première fois, ce qui a permis à la communauté de la CIPV de faire avancer ses travaux après l'annulation de la session prévue en 2020. À cette session historique, qui a eu lieu les 16 et 18 mars et le 1^{er} avril 2021, les parties contractantes de la CIPV ont notamment approuvé 11 normes, établi trois groupes de réflexion et élu le nouveau Président de la Commission. En 2021, le Bureau de la CMP s'est réuni tous les mois, avec l'appui du secrétariat de la CIPV, qui a également facilité deux réunions du Comité financier de la CIPV, sept réunions du Comité des normes, huit réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et la dixième session du Groupe de la planification stratégique, toutes ces manifestations s'étant tenues à distance.

¹ Rapport annuel 2020 de la CIPV (en anglais): <https://www.fao.org/3/cb3842en/cb3842en.pdf>.
NI347/f

4. Groupes de réflexion de la CMP. Afin de faire progresser les travaux de la CIPV, les participants à la quinzième session de la CMP ont établi trois groupes de réflexion, respectivement sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique 2020-2030, sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux et sur les communications. En 2021, ces groupes de réflexion ont chacun organisé six réunions, soit un total de 18 réunions, et ils ont prévu de se réunir en moyenne toutes les trois semaines en 2022 en vue de faire avancer les travaux, conformément à leurs mandats respectifs. Le Groupe de réflexion sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles s'est réuni à distance de janvier à septembre 2021. Dix autres séances de présentation sur les systèmes existants et jusqu'à 20 réunions de sous-groupes ont également été organisées. Les réalisations du Groupe de réflexion ont été exposées au Groupe de la planification stratégique et le sont également à la CMP dans un document distinct, sous la cote CPM 2022/36.

5. Établissement de normes. En plus d'avoir tenu les réunions évoquées ci-dessus, et mettant en avant la grande qualité des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) de la CIPV, le Comité des normes a utilisé le système de mise en ligne des observations pour réviser et approuver huit projets de normes en vue d'une première ou d'une deuxième consultation. Il a également approuvé par décision électronique six projets de traitements phytosanitaires et un projet de protocole de diagnostic pour qu'ils fassent l'objet de consultations. En outre, il a approuvé la spécification 72 sur la réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire en vue d'améliorer et de faciliter la mise en œuvre de cet aspect si essentiel à la santé des végétaux. Au nom de la CMP, il a adopté le protocole de diagnostic 30 pour *Striga* spp. Tout au long de l'année, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et le Groupe technique sur le Glossaire ont poursuivi leurs travaux en ligne. Deux groupes de travail d'experts se sont réunis en vue de rédiger un texte sur l'utilisation d'autorisations d'importation spécifiques et une annexe à la NIMP 38 (Déplacements internationaux de semences). On trouvera des renseignements complémentaires dans le rapport du Comité des normes à la CMP (CPM 2022/30). L'Unité chargée de l'établissement des normes du secrétariat de la CIPV a activement appuyé les activités du Comité et de ses groupes de travail en prenant des décisions par voie électronique, en lançant un appel à candidatures d'experts et un appel à la transmission de documents de travail, en coordonnant le travail des groupes d'examen linguistique, en prévoyant des périodes de consultation sur les projets de NIMP et de spécifications et en publiant les NIMP adoptées.

6. Mise en œuvre et renforcement des capacités. La collaboration entre le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a permis d'améliorer la planification et l'organisation de huit réunions en ligne du Comité dont l'objet était de permettre d'examiner et de faire avancer les questions de mise en œuvre et les thèmes prioritaires de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités. En 2021, les guides de la CIPV ci-après ont été publiés: Pest Status Guide (2017-048) (guide sur la détermination de la situation d'un organisme nuisible), Surveillance guide (2017-049) (guide sur la surveillance, version révisée) et Prevention, preparedness and response guidelines for *Spodoptera frugiperda* (2020-010) (directives sur la prévention, la préparation et les interventions dans le cas de la chenille légionnaire d'automne), et la version finale de deux cours de formation en ligne, l'un sur l'analyse du risque phytosanitaire et l'autre sur la certification des exportations, a également été élaborée. S'agissant des consultations menées au niveau des pays en 2021, six spécifications relatives à la mise en œuvre ont été établies, envoyées aux pays pour consultation et approuvées par le Comité. On trouvera des renseignements complémentaires sur les activités du Comité dans le rapport de celui-ci à la CMP (CPM 2022/11).

7. En outre, grâce aux travaux de trois sous-groupes et de huit équipes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne de nombreuses questions de mise en œuvre: modernisation de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP), conteneurs maritimes, durabilité du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), collaboration internationale en matière de commerce électronique, obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC), et *Fusarium* race tropicale 4 (TR4), entre autres. Des informations complémentaires sont disponibles dans les documents de la CMP relatifs au point 11 de l'ordre du jour de la Commission.

8. Par ailleurs, 21 pages web sur les différentes composantes d'un système phytosanitaire et la section «Foire aux questions» ont été parachevées et mises en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI). Cela aidera les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) à mieux comprendre les informations et à y accéder plus facilement puisque toutes les ressources techniques pertinentes (NIMP, guides, et ressources mises à disposition, notamment) sur les différentes composantes d'un système phytosanitaire sont ainsi réunies au même endroit.

9. En outre, 12 appels relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités ont été lancés en vue de recruter des experts ou de rassembler des ressources techniques pour appuyer l'élaboration des guides et des supports pédagogiques de la CIPV, créer des effets de synergie avec les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités exécutés par la communauté de la CIPV, et désigner des participants à l'atelier de la CIPV sur les mesures phytosanitaires pour représenter les parties contractantes qui sont des pays en développement.

10. En 2021, pour ce qui est des règles et des procédures, le mandat et le règlement intérieur du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que les procédures de règlement des différends de la CMP ont été révisés conformément aux modalités prévues. Les versions révisées seront présentées à la seizième session de la CMP (en 2022) pour adoption.

11. Réseaux de la CIPV. En 2021, sept ateliers régionaux de la CIPV ont été organisés. Deux séances en ligne de la trente-troisième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) ont eu lieu et une troisième est prévue pour février 2022.

12. Obligations nationales en matière de communication d'informations. Le secrétariat de la CIPV a mené à bien le plan de travail 2021 relatif aux ONC [1], avec l'aide de l'équipe du Comité chargée desdites obligations [2]. Il a entrepris de créer le sous-groupe du Comité sur les ONC. Une présentation sur les ONC a été effectuée en ligne lors des ateliers de la CIPV organisés à l'intention de sept régions.

13. Solution ePhyto de la CIPV. En décembre 2021, 104 pays avaient adhéré à la solution ePhyto de la CIPV, dont plus de 60 pays qui échangent régulièrement des certificats ePhyto. De nombreux pays échangent également des certificats entièrement dématérialisés. Les autres pays en sont à différents stades des phases de mise en œuvre et de test. En mai 2021, la plateforme ePhyto avait permis d'échanger plus d'un million de certificats ePhyto. En moyenne, 100 000 certificats ePhyto ont été échangés chaque mois en 2021, contre 46 000 en 2020.

14. Appel à propositions de thèmes 2021: normes et mise en œuvre. L'appel à propositions de thèmes 2021 était ouvert du 4 mai au 15 septembre 2021. En juin 2021, le secrétariat a organisé un webinaire consacré à l'appel afin d'aider les parties contractantes et les ORPV à améliorer la qualité des nouvelles propositions à inclure dans le programme de travail de la CIPV. En outre, il a élaboré les formulaires de transmission automatique en ligne afin de simplifier et d'accélérer le processus de transmission, d'améliorer la qualité des propositions de thèmes, de faire en sorte qu'il n'y ait aucune omission dans les sections obligatoires, d'établir la base de données contenant toutes les propositions et de réduire la charge de travail des parties prenantes concernées. Au terme de l'appel, le secrétariat avait reçu 17 propositions (7 normes, 3 ressources de mise en œuvre et 7 protocoles de diagnostic) provenant de 8 parties contractantes et de 2 ORPV. De plus, en 2021, l'Équipe spéciale chargée des thèmes s'est réunie en ligne à trois reprises afin de simplifier le processus d'appel et d'évaluer les thèmes proposés. On trouvera plus de détails et des références utiles dans le document intitulé *Recommandations de l'Équipe spéciale chargée des thèmes dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes 2021 de la CIPV: normes et mise en œuvre – Recommandations de l'Équipe spéciale à l'intention de la CMP, à sa seizième session, concernant les réponses à l'appel à propositions de thèmes 2021* (CPM 2022/27).

15. Suite donnée à l'Année internationale de la santé des végétaux (2020). L'Année internationale de la santé des végétaux s'est conclue le 1^{er} juillet 2021 par la tenue d'une manifestation de haut niveau à laquelle a participé le Directeur général de la FAO et pendant laquelle ont notamment été diffusés des messages vidéo des ministres de l'agriculture de la Finlande et de l'Irlande. Le Comité directeur

international de l'Année internationale de la santé des végétaux² s'est réuni pour la dernière fois le 2 juillet 2021 et, à cette occasion, a mis en avant les nombreuses avancées réalisées pendant l'Année et a proposé une voie à suivre dans le prolongement de l'Année pour continuer de promouvoir la santé des végétaux à l'échelle mondiale. Le secrétariat de la CIPV a coordonné la publication de l'examen scientifique des effets des changements climatiques sur les organismes nuisibles aux végétaux, la proclamation de la Journée internationale de la santé des végétaux par l'Assemblée générale des Nations Unies et la première Conférence internationale sur la santé des végétaux, initialement prévue du 28 juin au 1^{er} juillet 2020 et reportée à 2022, et y a donné suite. Il a proposé, organisé et appuyé deux manifestations qui ont jeté les bases de la Conférence internationale sur la santé des végétaux: une manifestation tenue en marge du Forum mondial de l'alimentation et un webinaire sur la télédétection au service de la santé des végétaux, avec l'aide de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), d'Euphresco, de l'Agence spatiale européenne (ASE) et d'Eurisy.

16. Communication et sensibilisation. Le secrétariat de la CIPV a amélioré sa visibilité et son impact grâce à la production de 80 publications de la CIPV et à la mise en ligne de 96 articles, de 103 annonces et d'un certain nombre de vidéos et de publications sur les médias sociaux.

17. Coopération internationale. Le secrétariat de la CIPV a entretenu des liens de coopération externe avec 42 organisations internationales ou régionales. On trouvera de plus amples informations dans le document intitulé *Informations actualisées sur la coopération internationale* (CPM 2022/29).

18. Mobilisation de ressources. Malgré la pandémie, les donateurs ont pu contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV et ont versé quelque 650 000 USD en 2021. Trois projets de la CIPV ont été financés par l'Union européenne, un par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et un par la Chine. Le secrétariat de la CIPV a assuré la mise en œuvre de la composante phytosanitaire d'autres projets de la FAO, comme le programme de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Un projet d'un nouveau donateur (Banque mondiale) a également été financé. Le secrétariat a signé avec un autre nouveau donateur (l'Agence allemande de coopération internationale, ou GIZ) un accord de projet dont la mise en œuvre commencera en 2022. On trouvera plus d'informations sur les projets dans le document portant la cote CPM 2022/07.

19. Gestion interne. En août 2020, M. Jingyuan Xia, Secrétaire de la CIPV, a été promu au poste de Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) de la FAO. M. Xia a conservé sa fonction de chargé du secrétariat de la CIPV tout au long de 2021, et M. Avetik Nersisyan, fonctionnaire principal pour l'établissement des normes, est devenu le chargé de la gestion des affaires courantes jusqu'à la sélection du nouveau Secrétaire. Des ajustements ont également été apportés à l'Unité chargée de l'établissement des normes en raison de cette nouvelle répartition des attributions et des effectifs disponibles. L'équipe chargée de la gestion du secrétariat de la CIPV a commencé à appliquer les recommandations issues de l'enquête menée auprès du personnel l'année précédente, en vue d'améliorer le travail d'équipe, l'efficacité et l'efficience sur le lieu de travail. Parmi les mesures prises, on compte la création d'un groupe chargé de l'égalité des genres au secrétariat, l'élargissement de l'équipe chargée de la gestion du secrétariat aux fins d'une meilleure représentation du personnel et la poursuite des réunions annuelles du personnel.

20. Malgré tous les problèmes rencontrés, l'année 2021 a été fructueuse tant pour le secrétariat que pour la communauté de la CIPV. Elle a été marquée par un événement historique, à savoir la tenue en ligne de la quinzième session de la CMP, qui a rassemblé plus de 340 participants, ainsi que par la cérémonie de clôture de l'Année internationale de la santé des végétaux, mais aussi par la poursuite des activités d'établissement et de mise en œuvre des normes de la meilleure manière possible. À la fin de 2021, la FAO, avec la participation des membres du Bureau et du Président de la CMP, avait achevé le processus de sélection du nouveau Secrétaire de la CIPV et le Directeur général avait informé la personne retenue. L'année 2022 laisse elle aussi présager diverses difficultés pour la mise en œuvre de

² Page web du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux (en anglais): <https://www.ippc.int/en/ph/iyphisc/>.

la Convention, qui pourront être surmontées grâce au soutien sans faille de la communauté de la CIPV et à son dévouement envers la mission de la Convention.

21. Le secrétariat de la CIPV souhaite exprimer sa profonde reconnaissance aux membres du Bureau de la CMP, au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, pour les précieuses indications qu'ils ont formulées et le contrôle qu'ils ont exercé, à l'ensemble des parties contractantes (ONPV) et aux ORPV, pour leur soutien indéfectible et leurs contributions constructives, et à tous les partenaires et collaborateurs du Groupe de la planification stratégique, pour leur étroite coopération.

22. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport présenté par le secrétariat de la CIPV.